



## **LA VOIX DE L'ENFANT**

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 24 mai 2021

### **PROCES DE MONSIEUR PHILIPPE G. : DEJA CONDAMNE POUR DES VIOLENCES SEXUELLES EN FRANCE, PREvenu D'AVOIR AGRESSE SEXUELLEMENT PLUSIEURS ENFANTS EN ASIE**

Le 25 mai se tiendra, devant le Tribunal correctionnel de Paris, le procès de Monsieur Philippe G. poursuivi pour des agressions sexuelles commises à l'encontre de neuf enfants cambodgiens et quinze enfants népalais et des faits de détention ou acquisition, importation et enregistrement d'images à caractère pédopornographique.

Les violences sexuelles auraient été commises en lien avec une association créée par le mis en cause (« Philmy Voyageurs Solidaires ») qui avait pour but de venir en aide aux enfants en difficulté dans divers pays d'Asie.

La Voix De l'Enfant, partie civile dans cette affaire, dénonce le manque d'efficacité du suivi socio-judiciaire du prévenu. Ce dernier a en effet été condamné en 2005 à 3 ans d'emprisonnement dont 18 mois de sursis avec mise à l'épreuve, suivi socio-judiciaire (obligation de soins, suivi psychothérapique), interdiction d'entrer en contact avec des mineurs, et inscription au FIJAISV pour des agressions sexuelles commises en 2001 et 2002 à l'encontre de cinq enfants alors qu'il était directeur adjoint d'une colonie de vacances.

Au-delà de la récidive qui n'a pas été évitée faute d'un suivi socio-judiciaire ferme et vigoureux en France, La Voix De l'Enfant s'interroge sur le suivi, à l'international, des personnes condamnées pour violences sexuelles sur mineurs. Il est important de souligner que l'association « Philmy Voyageurs Solidaires » a été créée en 2009, peu de temps après sa sortie de prison et la fin de son suivi, lui permettant ainsi de renouveler la commission de violences sexuelles au détriment de nombreux enfants en grande précarité.

Aussi, La Voix De l'Enfant demande à ce qu'un suivi socio-judiciaire plus ferme soit appliqué en cas de condamnation pour violences sexuelles sur mineurs (interdictions de contacts avec mineurs et de sortie du territoire national) et que des réflexions soient menées sur la mise en place d'un suivi à l'international des personnes condamnées pour de tels faits en permettant notamment aux pays étrangers et à leurs représentations (ambassades, consulats...) d'avoir accès au FIJAISV.

Par ailleurs, La Voix De l'Enfant entend dénoncer la responsabilité de la mère du prévenu qui a accepté de prendre la présidence de l'association créée par son fils pour que celui-ci n'y apparaisse pas officiellement tout en ayant connaissance de son passé pédo-délinquant. Aussi, La Voix De l'Enfant entend déposer plainte à son encontre pour complicité des violences sexuelles.

Eu égard à la profession du mis en cause durant plusieurs années – animateur et directeur adjoint dans des colonies de vacances – La Voix De l'Enfant rappelle l'importance de la formation et de l'évaluation des professionnels au contact des mineurs.

Enfin, La Voix De l'Enfant tient à mettre en avant le travail de Krousar Thmey, association membre de la Fédération, présente au Cambodge, qui, grâce aux partenariats locaux, tente de retrouver les jeunes victimes cambodgiennes afin de leur permettre de recevoir d'éventuels dommages-intérêts qui pourraient leur être accordés.

La Voix De l'Enfant sera représentée à l'audience par Maître Frédéric BENOIST, avocat au barreau de Paris.

**Pour tout contact :**

**Martine Brousse**

06 22 80 82 82

Présidente de La Voix De l'Enfant

[mbrousse@lavoixdelenfant.org](mailto:mbrousse@lavoixdelenfant.org)

**Maître Frédéric BENOIST**

06 03 17 70 07

Avocat au barreau de Paris